

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 3 février 2010 portant ouverture de concours de recrutement de techniciens supérieurs territoriaux

NOR : IOCB1004448A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne en date du 3 février 2010, les concours externe, interne et de troisième voie dans la spécialité « infrastructures et réseaux » pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux est ouvert en convention avec les centres de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne (région Midi-Pyrénées), de la Corrèze, et de la Haute-Vienne (région Limousin), de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (région Poitou-Charentes), de l'Hérault, de l'Aude et du Gard (région Languedoc-Roussillon), de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques (région Aquitaine) au titre de l'année 2010.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront les 15 et 16 septembre 2010 en Haute-Garonne.

Les dossiers de candidature pourront être retirés selon les modalités suivantes : retrait au centre de gestion de la Haute-Garonne du 13 avril 2010 au 12 mai 2010, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; retrait par voie postale du 13 avril 2010 au 5 mai 2010 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) préinscription sur le site internet du centre de gestion (www.cdg31.fr) du 13 avril 2010 au 12 mai 2010 (si celle-ci est techniquement possible).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 20 mai 2010, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, au centre de gestion de la Haute-Garonne ou par voie postale à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le centre de gestion de la Haute-Garonne organise dans la spécialité « infrastructures et réseaux » le concours externe pour 49 postes, le concours interne pour 25 postes et le concours de troisième voie pour 5 postes.

Adresse de retrait et de dépôt des dossiers : centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne, 1, rue G.-Marconi, BP 94424, 31405 Toulouse Cedex 4.

Toute demande de dossier par voie postale devra être accompagnée d'une enveloppe de format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie à 2,22 €.

Tout renseignement complémentaire, notamment les conditions de candidature, pourra être communiqué sur simple demande adressée au président du centre de gestion de la Haute-Garonne ou consultable sur le site du centre de gestion (www.cdg31.fr).